

## Master - Mention DROIT PRIVE - Spécialité DROIT DU CONTRAT DE TRAVAIL

#### PRESENTATION DES DONNEES D'INSERTION PROFESSIONNELLE A 30 MOIS

Entre décembre 2020 et mai 2021, les diplômés 2018 ont été invités à répondre à une enquête d'insertion professionnelle 30 mois après l'obtention de leur diplôme. A cette occasion, ils ont été interrogés sur leur situation au 1er décembre 2019 (à 18 mois) et au 1er décembre 2020 (à 30 mois).

#### Profils de parcours après l'obtention du diplôme

Les données sont présentées en distinguant 3 profils de parcours entre l'obtention du diplôme en 2018 et le 1er décembre 2020 :

#### Entrée dans la vie active directe (VAD)

Cette partie porte sur les diplômés étant entrés directement sur le marché du travail suite à l'obtention du leur diplôme et ne l'ayant pas quitté pendant 30 mois. Leurs situations principales au 1er décembre 2019 (18 mois) et 2020 (30 mois) sont présentées.

#### Poursuite d'études ou reprise d'études dans l'enseignement supérieur (PRE)

Cette partie porte sur les diplômés se déclarant inscrits dans un établissement du supérieur pour y suivre des études ou y préparer un concours, sur les 3 années universitaires suivant l'obtention du diplôme (2018-2019 à 2020-2021). Seule leur situation principale au 1er décembre 2020 (30 mois) est présentée.

#### Inactivité dans les 30 mois après l'obtention du diplôme (INA)

Cette partie porte sur les diplômés ayant quitté le marché du travail et n'ayant pas poursuivi d'études dans les 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Seule leur situation principale au 1er décembre 2020 (30 mois) est présentée.

Diplômés 2018 - Taux de réponse à l'enquête d'insertion professionnelle

	Effectifs	Fréquence
Répondant	5	50,0%
Non répondant	5	50,0%
Total	10	100,0%

# Que deviennent nos diplômés après l'obtention de leur diplôme?

Après l'obtention de leur diplôme,

- 2 diplômé(s) est(sont) entré(s) directement dans la vie active (VAD) et est(sont) présent(s) sur le marché du travail depuis 30 mois.
- 3 diplômé(s) a(ont) poursuivi ou repris des étude(s) (PRE) dans les 30 mois après l'obtention du diplôme.
- 0 diplômé(s) a(ont) connu une période d'inactivité (INA), c'est-à-dire est(sont) momentanément sorti(s) du marché du travail dans les 30 mois, sans poursuivre ou reprendre des études.



Diplômés entrés directement dans la vie active (VAD) et sur le marché du travail depuis 30 mois Situation principale au 1er décembre 2020

	Effectifs
En emploi	2
Total	2

Diplômés ayant poursuivi ou repris des études (PRE) dans les 30 mois Situation principale au 1er décembre 2020

	Effectifs
En emploi	3
·	
Total	3

INSERTION DES DIPLOMES – INFORMATIONS A RETENIR			
Résultats non significatifs : Effectif < 3 individus		Diplômés 2018	
	Taux d'insertion(1) à 18 mois	2/2	Non significatif
VAD Vie active directe: diplômés sur le marché du travail (en emploi ou en recherche d'emploi) pendant 30 mois	Taux d'insertion(1) à 30 mois	2/2	Non significatif
	Taux d'emploi stable(2) à 30 mois	2/2	Non significatif
	Taux d'emploi de niveau(3) cadre ou intermédiaire à 30 mois	2/2	Non significatif
		1/2	Non significatif
	Taux d'emploi en Champagne-Ardenne à 30 mois	0/2	Non significatif
	Salaire médian(4) à 30 mois		Non significatif
PRE	Taux d'insertion(1) à 30 mois	3/3	100 %



## Master - Mention DROIT PRIVE - Spécialité DROIT DU CONTRAT DE TRAVAIL

# Entrée directe dans la vie active (VAD)

Quels emplois 30 mois après l'obtention de ce diplôme? Situation principale au 1er décembre 2020

Le nombre de diplômés (<3) dans cette catégorie n'est pas suffisant pour présenter des données significatives

## **POURSUITE OU REPRISE D'ETUDES (PRE)**

Quelles études après l'obtention de ce diplôme?

Etudes ou formations suivies dans les 30 mois après l'obtention du diplôme

La poursuite ou reprise d'études concerne tous les diplômés se déclarant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur pour y suivre des études ou y préparer un concours, sur les 3 années universitaires suivant l'obtention du diplôme (de 2018/19 à 2020/21).

Evolution de la poursuite d'études ou reprise d'études dans les 30 mois après l'obtention du diplôme

2018/19
2019/20
2 3
2020/21
5
Oui Non

#### Type de diplôme en 2018/19

Effecti	
Préparation de concours	2
Total	2

## Lieu de la poursuite d'études en 2018/19



## Intitulés des formations suivies en 2018/19

2		Effectifs
	Préparation à l'examen d'entrée en CRFPA	2
[		
	Total	2

### Type de diplôme en 2019/20

	Effectifs
Diplôme d'école d'ingé/	1
commerce/spécialisée	'
Autre	1
Total	2

#### Lieu de poursuite d'études en 2019/20

URCA	
Autre Grand Est	1
Autre région française	1
Etranger	

### Intitulés des formations suivies en 2019/20

		Effectifs
	CAPA	1
	Formation gestionnaire de paie	1
1	Total	2
1		



## Master - Mention DROIT PRIVE - Spécialité DROIT DU CONTRAT DE TRAVAIL

# POURSUITE OU REPRISE D'ETUDES (PRE)

Quels emplois après une poursuite d'études post-diplôme?

Situation principale au 1er décembre 2020

### PRE-Situation principale (30 mois)



## PRE-Insertion (30 mois)

	Fréquence
Taux d'insertion	100,0%
Taux de chômage	
Total	100,0%

Taux d'insertion =nombre de diplômés en emploi /nombre de diplômés en emploi ou en recherche d'emploi

Taux de chômage =nombre de diplômés en recherche d'emploi /nombre de diplômés en emploi ou en recherche d'emploi

### PRE-Type d'emploi (30 mois)



### PRE-Niveau de l'emploi occupé (30 mois)



#### PRE-Intitulés des emplois occupés (30 mois)

	Effectifs
Juriste	1
Juriste droit du travail et gestionnaire de paie	1
Juriste en droit social	1
Total	3

## PRE-Type d'employeur (30 mois)

